

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FEVRIER 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Francine PIERRE, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : Samia MESSALTI, David CARABIN, Bernard BRAUN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

Date convocation : 18 février 2014

N° 2014-018

Objet : Cession de diverses parcelles par l'EPFL - Arbitrages fonciers 2013 - Modification de l'échéancier de remboursement

Rubrique : 2.2

Rapporteur : Bertrand KLING

Par délibération n°57.2013 en date du 26 juin 2013, le conseil municipal a acté l'acquisition de diverses parcelles appartenant à EPFL.

Les modalités de remboursement s'établissaient sur un échéancier de 10 annuités, comme suit :

Date d'échéance	Capital à rembourser	Actualisation	Annuités
2013	88 009,12 €	/	88 009,12 €
2014	51 606,46 €	516,06 €	52 122,52 €
2015	51 606,46 €	1 032,13 €	52 638,59 €
2016	51 606,46 €	1 548,19 €	53 154,65 €
2017	51 606,46 €	2 064,26 €	53 670,72 €
2018	51 606,46 €	2 580,32 €	54 186,78 €
2019	51 606,46 €	3 096,39 €	54 702,85 €
2020	51 606,46 €	3 612,45 €	55 218,91 €
2021	51 606,46 €	4 128,52 €	55 734,98 €
2022	51 606,50 €	4 644,58 €	56 251,08 €
TOTAL	552 467,30 €	23 222,90 €	575 690,20 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2014

Considérant que la signature de l'acte notarié qui doit formaliser cet achat, n'a pas pu avoir lieu sur l'année 2013 pour des motifs qui échappent à la commune, et que de ce fait la première annuité n'a pas été réclamée,

Considérant par ailleurs que pour des raisons d'ordre budgétaire, la commune ne saurait prendre en charge 2 annuités sur un même exercice budgétaire,

Il convient de décaler l'échéancier initial de la manière suivante :

Date d'échéance	Capital à rembourser	Actualisation	Annuités
À la signature de l'acte, année N	88 009,12 €	/	88 009,12 €
N+1	51 606,46 €	516,06 €	52 122,52 €
N+2	51 606,46 €	1 032,13 €	52 638,59 €
N+3	51 606,46 €	1 548,19 €	53 154,65 €
N+4	51 606,46 €	2 064,26 €	53 670,72 €
N+5	51 606,46 €	2 580,32 €	54 186,78 €
N+6	51 606,46 €	3 096,39 €	54 702,85 €
N+7	51 606,46 €	3 612,45 €	55 218,91 €
N+8	51 606,46 €	4 128,52 €	55 734,98 €
N+9	51 606,50 €	4 644,58 €	56 251,08 €
TOTAL	552 467,30 €	23 222,90 €	575 690,20 €

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 14 janvier 2014,

Vu la délibération n°57.2013 du conseil municipal en date du 26 juin 2013,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DEMANDE** à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine d'acter le nouvel échéancier précisé ci-dessous dans le cadre de la cession des terrains visés dans la délibération du 26 juin 2013.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

